



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

COMMISSION ARMEES-JEUNESSE

SESSION 2015-2016

La réserve citoyenne au service du lien armées-jeunesse : quelle ambition, quel rôle et quelle organisation pour quelles missions ?

RAPPORT
DU GROUPE DE TRAVAIL



Commission armées-jeunesse

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

SUJET

La réserve citoyenne au service du lien armées-jeunesse : quelle ambition, quel rôle et quelle organisation pour quelles missions ?

La réserve a fait l'objet d'une attention particulière ces derniers mois. Son renforcement est souhaité par les autorités politiques. Le renforcement de la réserve opérationnelle a été décidé par le ministre de la Défense dans le cadre de la protection du territoire national, une mission a été confiée par le président de la République au vice-président du Conseil d'Etat sur la création d'une réserve citoyenne¹. S'agissant plus particulièrement de la réserve citoyenne (RC) de la défense, nombre de ses membres considèrent que son emploi pourrait être amélioré.

L'étude a un triple objectif. A partir du constat de la situation actuelle, elle identifiera les missions qui peuvent et doivent être confiées à la réserve citoyenne au profit du lien armées-jeunesse (éducation à la défense, cyberdéfense etc.). Elle proposera ensuite les améliorations souhaitables dans l'organisation et la gestion de cette réserve dédiée à cette mission (structuration du vivier, recrutement, gestion, reconnaissance, maillage territorial). Elle identifiera enfin les actions à mener, au niveau central et local, pour inscrire l'action de la RC défense au profit de la jeunesse dans le vaste ensemble en train de se constituer en matière de réserve citoyenne, tout en lui conservant sa spécificité défense.

L'étude s'appuiera notamment sur celle conduite en 2013-2014 sur les « préparations militaires, la réserve opérationnelle et les jeunes », et portera une attention particulière sur la participation des jeunes aux réseaux spécialisés de réservistes citoyens tels que celui dédié à la cyberdéfense.

¹ Qui existe déjà dans la défense, et qui vient d'être créée à l'Education nationale.

LISTE DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

Président :

ANAJ-IHEDN Monsieur Igor YAKOUBOVITCH

Rapporteurs :

SSA Médecin en chef (R) Patrick HAMON

SGDF Commandant de la réserve citoyenne David CREPY

Secrétaire de séance

Lieutenant-colonel Raphaël GARDIN

APEL Madame Béatrice BARRAUD

ANAJ-IHEDN Monsieur Baptiste HEINTZ-MACIAS
Monsieur Arthur LAUDRAIN
Monsieur Pierre JUSTON
Monsieur Adrien BIASSIN

CFDT Madame Jocelyne CABANAL
Madame Caroline LELOUP-WERKOFF
Monsieur Jacques DUBEC

CFE/CGC Monsieur Pascal FRIES

CNEF Monsieur Thomas FONTANA

DGA ICETA1 Emmanuel NOURDIN

DGGN Lieutenant-colonel Franck CLEMENT

DICoD Madame Eva KOUDA

DMJEC Lieutenant-colonel (R) Dominique MOREILHON

DPMM EV Emilie LAHAYE
CF(R) Eric EUZEN

DRHAA/BAAN	Lieutenant-colonel (R) Patricia DUBIETZ
DRAT	Lieutenant-colonel François MARIOTTI
DRH-MD	APAE André SEUX
EMEVIA	Madame Béatrice TRAVAILLEUR
FNASOR	Commandant (RC) Patrice CRAMPON
FORR	Monsieur Bernard GARMIRIAN
Membres honoraires	Madame Jacqueline BONJEAN Madame Véronique BUSSON Monsieur Guy HERVO
Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche	Monsieur Eric BARRAULT
Ministère de l'intérieur	Contrôleur général de la police nationale Serge RIVAYRAND Commandant de la police nationale Emmanuel PLACE
UNOR	LV (R) Antoine PAYEN de la GARANDERIEK
UNOR/ANORAA	Madame Christelle DERICQUEBOURG

SOMMAIRE

Sujet	p. 3
Membres du groupe de travail	p. 5
Synthèse	p. 9
Introduction	p. 11
Chapitre 1 : un dispositif fractionné et peu lisible	p. 15
1 La RCS au sein de la défense	
➤ Réserve citoyenne et réserve opérationnelle	
➤ Une déclinaison par armées, directions et services	
➤ Des dispositifs particuliers	
2 La RCSD et les autres dispositifs citoyens ou de promotion de l'esprit de défense	
➤ D'autres dispositifs au sein de la défense	
➤ D'autres dispositifs en dehors de la défense	
3 Les réserves chez nos alliés : des modèles en mutation	
Chapitre 2 : Faire de la réserve citoyenne de sécurité et de défense un relais vers la jeunesse	p. 27
1. Une double contribution de la réserve citoyenne de sécurité et de défense au lien armées-jeunesse	
➤ L'action en direction de la jeunesse : une priorité à réaffirmer	
➤ Ouvrir plus largement le recrutement à la jeunesse : une nécessité	
2 Une gouvernance renouvelée et plus efficace	
3 Une meilleure reconnaissance des réservistes citoyens	
Chapitre 3 : Propositions	p. 35
1. Propositions principales	
2. Propositions complémentaires	

Conclusion

p. 39

Remerciements

p. 41

SYNTHESE

La réserve citoyenne de sécurité et de défense (RCSD)² avait pour objectif initial de compenser les effets de la suspension du service national voulue en 1996 par le président de la République Jacques Chirac dans un contexte de professionnalisation croissante et nécessaire des forces armées. La RCSD avait alors été conçue comme complément d'une réserve opérationnelle destinée à venir en renfort de l'armée d'active pour, d'une part, maintenir le lien armées-Nation et, d'autre part, permettre un recrutement de réservistes opérationnels, jusque-là issus du service militaire (une « réserve de réservistes opérationnels »). Or ces deux objectifs se sont révélés difficiles à atteindre dans le cadre d'un dispositif unique. Une troisième mission est venue s'ajouter aux deux précédentes : fournir, à moindre coût pour les armées, des spécialistes dans des domaines nécessitant un haut degré d'expertise. Depuis sa création, la RCSD apparaît donc comme un dispositif ambigu, et force est de constater que les objectifs initialement fixés sont loin d'être tous atteints.

Il convient donc de sortir la réserve citoyenne de défense et de sécurité (RCSD) actuelle de sa « confidentialité », de réfléchir à l'amélioration de la représentation des jeunes en son sein et de développer les actions qu'elle met en place en direction de la jeunesse. La RCSD est un dispositif qui manque de lisibilité et de visibilité en dehors de la communauté de défense mais aussi parfois en son sein – y compris au sein des forces armées – et qui est noyée dans une « réserve citoyenne » polysémique et aux contours flous. La structure et le fonctionnement de la RCSD conviennent cependant aux forces armées en termes de constitution d'un vivier d'experts, de rayonnement et de *lobbying*. Celles-ci souhaitent donc conserver leur souveraineté sur leurs réserves. Cependant, les jeunes sont à l'heure actuelle peu représentés dans la RCSD et les actions qui les visent ne constituent pas une priorité. Les récents événements et la volonté politique affichée de développer une « réserve citoyenne » et une Garde nationale ont mis au premier

² Depuis le 10 mars 2016. Anciennement réserve citoyenne de la défense.

plan l'importance de l'engagement citoyen. Pour l'heure, la priorité est donnée à la réserve opérationnelle (RO). Il faudra aussi donner à la RCSD les moyens humains et financiers de ses missions.

Certains éléments interpellent en effet au vu de l'analyse et des discussions : la RCSD ne compte que 3200 réservistes, avec une moyenne d'âge supérieure à 50 ans ; ces réservistes sont de trois types : des experts, des relais d'opinion ou de rayonnement, des réservistes agissant en direction de la jeunesse ou du devoir de mémoire ; les corps militaires interarmées jouissent d'une visibilité insuffisante auprès du grand public, seules les armées (terre, marine, air) bénéficiant d'une identité qui dépasse le périmètre du ministère de la Défense ; le RC est collaborateur bénévole du service public ; se pose enfin la question de la disponibilité des acteurs.

De ce constat ont émergé trois propositions prioritaires et trois propositions complémentaires :

Propositions prioritaires

1. **Créer une structure de gouvernance à deux étages, dédiée à la promotion de la culture de défense et de sécurité, sans toucher à l'existant (vivier d'experts, mission de rayonnement ; RLJC et réserve de cyberdéfense).**
2. **Toucher tous les segments de la jeunesse, mais pas toute la jeunesse.**
3. **Améliorer la formation des réservistes citoyens au moyen de kits de formation et de formations sous licence.**

Propositions complémentaires :

1. **Remettre le lien armées-Nation (donc armées-jeunesse) au cœur des missions de la RCSD et (re)définir, ou préciser, le contenu du message que la RCSD doit diffuser à la jeunesse.**
2. **Elargir le recrutement en identifiant de nouveaux relais susceptibles d'agir auprès de la jeunesse (encadrement), ou en intégrant des jeunes motivés et formés, eux-mêmes acteurs et relais de cette action.**
3. **Mieux valoriser les réservistes citoyens, notamment par le biais d'avantages et de compensations diverses.**

INTRODUCTION

La réserve citoyenne de sécurité et de défense (RCSD)³ avait pour objectif initial de compenser les effets de la suspension du service national voulue en 1996 par le président de la République Jacques Chirac dans un contexte de professionnalisation croissante et nécessaire des forces armées. La RCSD avait alors été conçue comme complément d'une réserve opérationnelle destinée à venir en renfort de l'armée d'active pour, d'une part, maintenir le lien armées-Nation et, d'autre part, permettre un recrutement de réservistes opérationnels, jusque-là issus du service militaire (une « réserve de réservistes opérationnels »). Or ces deux objectifs se sont révélés difficiles à atteindre dans le cadre d'un dispositif unique. De plus, une troisième mission est venue s'ajouter aux deux précédentes : fournir, à moindre coût pour les armées, des spécialistes dans des domaines nécessitant un haut degré d'expertise. Depuis sa création, la RCSD apparaît donc comme un dispositif ambigu, et force est de constater que les objectifs initialement fixés sont loin d'être tous atteints.

Il convient également de rappeler que la promotion du lien armées-Nation ne peut faire l'économie de celle du lien armées-jeunesse, cette dernière constituant non seulement une partie non négligeable de la Nation, mais également son avenir. Les récentes attaques auxquelles la France a eu à faire face sont venues rappeler, si besoin était, la nécessité d'élaborer une politique jeunesse ambitieuse pour le pays. Par leur savoir-faire et les valeurs qu'elles incarnent, et en conformité avec le rôle civique et social qu'elles assument depuis longtemps, les forces armées y ont toute leur place. Il paraît cependant difficile de rétablir le service national obligatoire ou d'en établir une nouvelle forme. Le rapport d'information sur le service national universel de Mme Marianne Dubois et M. Joaquim Pueyo, fait au nom de la commission de la Défense nationale et des forces armées et déposé le 9 décembre 2015 à l'Assemblée nationale, propose de réorganiser la politique du ministère de la Défense selon trois priorités : un programme de cadets de la défense pour l'éducation civique des plus jeunes ; des réserves dotées d'une doctrine claire pour la protection du territoire national ; un service militaire pour l'emploi et l'insertion professionnelle des publics les plus fragiles. Il rappelle également

³ Depuis le 10 mars 2016. Anciennement réserve citoyenne de la défense.

que le service national universel, nouvelle forme du service national établie par la loi du 28 octobre 1997, comprend des obligations : l'enseignement de défense dans le cadre scolaire, le recensement, la journée d'appel de préparation à la défense devenu la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) en 2011, et l'appel sous les drapeaux dont la suspension a été totalement effective en 2002.

Par ailleurs, les forces armées se sont récemment engagées dans une réforme de fond de la réserve, avec un triple objectif stratégique : éviter le « syndrome afghan » qu'ont connu les Britanniques à l'issue des guerres d'Irak et d'Afghanistan ; développer la culture de défense et la cohésion nationale ; favoriser le recrutement des jeunes, avec un outil souple et efficace. Le président de la République a ainsi annoncé en 2016 un format de 40 000 réservistes opérationnels du ministère de la Défense, susceptible d'évoluer en fonction des circonstances. A cela s'ajoute l'annonce le 12 octobre 2016 d'une Garde nationale dont l'ambition est de renforcer les réserves de l'armée, de la gendarmerie et de la Police nationale. Cependant, la réforme des réserves militaires touche en priorité la réserve opérationnelle, tandis que la future Garde nationale lui accorde une large place au sein de cet ensemble de réservistes appartenant aux forces de l'ordre. La RCSD ne fait donc pas l'objet, à ce jour, d'une politique de réforme ambitieuse qui accorderait une place réellement significative à une action en direction de la jeunesse.

Enfin, des difficultés et des blocages liés à la nature même de cette RCSD – structure, gouvernance, statut de ses membres, confusion avec d'autres dispositifs – nuisent à l'efficacité de cette réserve. En outre, ces difficultés peuvent être source de frustration. Il paraît alors important de souligner que la RCSD devrait constituer un partenariat citoyen gagnant-gagnant. Gagnant, d'une part, pour les forces armées : en puisant dans des compétences, des expériences et des énergies venues de la société civile, ce partenariat devrait pouvoir répondre aux besoins des forces armées et servir leur rayonnement tout en œuvrant à entretenir le lien armées-Nation, et en particulier le lien armées-jeunesse ; il peut aussi permettre d'identifier un nouveau vivier potentiel de recrutement pour les autres réserves militaires comme pour les forces d'active. Gagnant, d'autre part, pour ces bénévoles que sont les réservistes citoyens : s'il leur offre des missions et des projets susceptibles de répondre à leurs attentes, ce partenariat devrait leur paraître à la hauteur de leur engagement.

Si l'on veut adapter la RCSD pour la rendre plus efficace et plus attractive, et si l'on veut lever les blocages existants, il est alors indispensable de s'interroger sur le rôle qu'on veut lui attribuer, sur son organisation et sur ses missions. En particulier, si l'on veut que la RCSD prenne la part qui lui revient à la mise en œuvre d'une politique jeunesse ambitieuse pour le pays et au renforcement du lien armées-jeunesse, il faut lui donner un minimum de moyens pour réaliser à bien cette mission. Pour être efficace, le dispositif doit en effet allier une volonté politique forte, une bonne volonté des acteurs (ici l'institution militaire) et un minimum de moyens humains et financiers.

L'enjeu de la présente étude est donc de permettre à la RCSD de trouver sa place dans l'ensemble des réserves citoyennes de façon complémentaire mais en conservant sa spécificité « défense ». Le travail du groupe n°4 pour l'année 2015-2016 aura donc eu un triple objectif :

- a. à partir du constat de sa situation actuelle, identifier les missions spécifiques que doit mener la RCSD au profit du lien armées-jeunesse, et créer un vivier de projets ;
- b. proposer des améliorations dans l'organisation et la gestion de cette réserve, en termes notamment de structuration du vivier, de recrutement, de management, de reconnaissance ou encore de maillage territorial ;
- c. identifier enfin les actions à mener, au niveau central et local, pour articuler l'action de la réserve citoyenne de la défense à l'ensemble des réserves citoyennes.

Chapitre 1 Un dispositif fractionné et peu lisible

Si la RCSD constitue un outil important et précieux d'engagement de la société civile au service de la Nation, complémentaire de la RO, elle n'en apparaît pas moins sous-exploitée au regard de son potentiel, peu lisible et mal identifiée. Cela tient à la fois à l'organisation de cette réserve au sein de la Défense et à son inscription plus large dans un ensemble de dispositifs citoyens ou de promotion de l'esprit de défense.

1. La RCSD au sein de la Défense

a. Réserve citoyenne et réserve opérationnelle

La RCSD est l'une des deux composantes des réserves militaires du ministère de la Défense avec la réserve opérationnelle (RO). Cette dernière est une réserve d'emploi constituée d'une réserve opérationnelle de premier niveau (RO1) regroupant les citoyens français volontaires, issus de la société civile, avec ou sans expérience militaire, et d'une réserve opérationnelle de deuxième niveau (RO2) constituée de tous les ex-militaires d'active soumis à une obligation de disponibilité durant les cinq ans suivant leur départ des forces armées ; tandis que la RCSD représente un vivier composé de citoyens bénévoles qui donnent de leur temps aux armées, avec des règles régissant leur façon d'intervenir et des missions propres recouvrant notamment les champs du lien armées-Nation et de l'esprit de défense.

La réserve citoyenne se construit juridiquement par opposition à la réserve opérationnelle. Le code de la défense définit en effet ainsi le rôle et les prérogatives de la réserve citoyenne : « La réserve citoyenne a pour objet d'entretenir l'esprit de défense et de renforcer le lien entre la nation et ses forces armées. » Ses activités sont donc différentes de celles des réservistes opérationnels qui sont convoqués en vertu d'un engagement à service dans la réserve (ESR). Le réserviste citoyen n'est pas un réserviste opérationnel : ce dernier pourvoit à des emplois dévolus à des militaires d'active, mais à temps partiel. Le réserviste citoyen, lui, n'est pas un agent public, ni un prestataire de service, ni un volontaire du service civique, ni un bénévole de type associatif ou

équivalent, mais un volontaire agréé par l'autorité militaire : « La réserve citoyenne est composée de volontaires agréés par l'autorité militaire en raison de leurs compétences, de leur expérience ou de leur intérêt pour les questions relevant de la défense nationale » (code de la défense). Lorsqu'il participe bénévolement à des activités définies par l'autorité militaire, il a la qualité de collaborateur bénévole du service public (CBSP). Cinq activités lui sont « traditionnellement » dévolues : le « rayonnement » des forces armées dans la société civile ; l'enseignement de défense ; la résilience de la Nation ; l'expertise au profit des armées ; l'aide au recrutement et l'aide à la reconversion.

Si la distinction entre RO et RCSD est nette dans les textes, avec une RO clairement orientée vers des besoins opérationnels et des réservistes formés pour prendre des missions opérationnelles, la RCSD n'est cependant pas toujours bien distinguée de la RO par le grand public, par le public acculturé aux questions de défense et de sécurité, et parfois même par les personnels de la Défense eux-mêmes. De fait, il arrive parfois que cette distinction soit moins claire dans la pratique et que les missions des deux réserves se recoupent, comme par exemple dans le cas de l'expertise apportée aux forces armées ou dans celui de la contribution à la résilience de la Nation. Cas limite, les réservistes citoyens de cyberdéfense sont susceptibles de basculer, en cas de besoin et temporairement, du statut de réservistes citoyens à celui de réservistes opérationnels. La création d'une Garde nationale destinée à renforcer les réserves de l'armée, de la gendarmerie et de la Police nationale n'a pour l'heure pas contribué à clarifier la position de la RCSD puisque c'est la réserve opérationnelle qui est concernée pour ce qui est de l'armée et de la gendarmerie, tandis que la réserve civile de la Police nationale est distincte de la RCSD et se situe en dehors du champ de la défense *stricto sensu*.

Enfin, un certain nombre de réservistes quittant la RO rejoignent la RCSD, tandis que certains candidats dont les dossiers ne peuvent aboutir dans la RO – par exemple pour raisons médicales – souhaitent intégrer la RCSD. Ces passages pourraient être davantage encouragés.

Il apparaît donc nécessaire, d'une part, de rendre plus lisible le « statut » de réserviste citoyen, objet jurisprudentiel encore mouvant, et, d'autre part, de mieux définir la relation entre réserve opérationnelle et réserve citoyenne – différenciation, homologie, fongibilité – tout en favorisant les passerelles entre l'une et l'autre.

b. Une déclinaison par armées, directions et services

Tous les réservistes de la RCSD sont régis par une même instruction du Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRМ). Toutefois, chaque armée, direction ou service décline ensuite cette instruction, créant des disparités parfois importantes en termes de recrutement, de formation, d'emploi, d'usage de l'uniforme ou encore de reconnaissance.

Armée de Terre : la réserve citoyenne est régie par l'instruction n° 511629/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 2 juillet 2014. Elle a pour objet d'entretenir l'esprit de défense et de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées. Chaque réserviste citoyen se voit remettre par son autorité militaire de rattachement une lettre de mission qui comporte des actions précises à mener. Un grade honorifique est attribué selon des critères communs et spécifiques définis dans le but de préserver leur attrait. Cette réserve citoyenne comprend actuellement 1100 volontaires.

Marine nationale : la réserve citoyenne représente deux types de mission et donc de profil – le rayonnement ou l'expertise. La gestion de la réserve est centralisée au niveau du Centre d'études supérieures de la Marine (CESM). La réserve citoyenne de la Marine comporte 420 personnes. Le port de l'uniforme est possible, sur demande de l'autorité de rattachement et pour des missions de rayonnement.

Armée de l'Air : la réserve citoyenne est chargée du rayonnement des forces armées et des formations rattachées dans la société civile. 750 réservistes citoyens, majoritairement des officiers, composent cette réserve de l'armée de l'Air. Ils participent aux événements exceptionnels organisés sur les bases aériennes (journées portes ouvertes, journée nationale du réserviste (JNR), cérémonies...). Un insigne distinctif sur la tenue civile les caractérise.

Direction générale de l'armement (DGA) : la réserve citoyenne de la DGA a pour vocation première d'entretenir l'esprit de défense et de renforcer le lien avec la société civile. Elle a la particularité de n'être composée que d'officiers, compte tenu de sa mission et de son personnel (essentiellement des ingénieurs). La politique actuelle de recrutement vise prioritairement à agréer des volontaires de très haut niveau disposant d'une expertise pouvant être utile à la DGA. Cette réserve citoyenne comporte aujourd'hui 120 réservistes.

Service de santé des armées (SSA) : la réserve citoyenne, qui provient de l'ancien recrutement, à l'heure actuelle, a un double rôle : permettre la poursuite d'une activité professionnelle pour les praticiens atteints par la limite d'âge de leur grade dans la RO ou manquant de temps pour s'y engager (cela concerne deux réservistes sur trois) ou mener des actions de rayonnement envers la société civile (un réserviste sur trois). Elle comporte 141 réservistes. Dans le cadre du modèle SSA 2020, une attention particulière est portée à la réserve citoyenne, avec la nomination d'un coordonnateur national et le développement d'un recrutement ciblé. Elle doit être un relais vers la société civile, le milieu de la santé publique et les réseaux de soins.

Gendarmerie nationale : la réserve citoyenne de la gendarmerie est bâtie sur le même schéma que les autres forces armées (collaborateurs bénévoles du service public, grades honorifiques, pas d'uniforme) et représente 1300 personnes issues de la société civile. Si, en phase de croissance initiale, elle a permis de promouvoir le rayonnement de l'institution hors de son cadre d'action quotidien, son objectif a depuis évolué. Il s'agit désormais d'un apport d'expertises dans des domaines où l'institution peut avoir des besoins sans avoir de ressources. La réserve citoyenne de la gendarmerie est ainsi arrivée à maturité en termes d'effectifs, et l'année qui s'annonce, sous l'impulsion du directeur général, permettra de lui donner une doctrine. Cela posé, il convient de relever que la vie quotidienne de la réserve citoyenne recouvre, en fonction de besoins et disponibilités réciproques variables, des réalités différentes, qu'il s'agisse de l'échelon central, des régions de gendarmerie ou des formations spécialisées (à titre d'exemples non exhaustifs : gendarmerie maritime ; gendarmerie des transports aériens ; Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale – PJGN ; Groupe d'intervention de la

gendarmerie nationale – GIGN). En écho à leur apport à cette institution, les réservistes citoyens reçoivent de la gendarmerie une acculturation à son organisation et son fonctionnement, ainsi que l'accès à ses pôles d'excellence.

Sapeurs-pompiers : il n'existe pas de réserve opérationnelle ou citoyenne. Cette notion n'a pas de raison d'être pour deux raisons : elle viendrait en concurrence directe avec les sapeurs-pompiers volontaires ; et la limite d'âge élevée des sapeurs-pompiers exclut *de facto* les retraités du service opérationnel. Toutefois, il existe le dispositif des jeunes sapeurs-pompiers (JSP) destiné à la fois au rayonnement de la profession et à servir de vivier de recrutement pour les sapeurs-pompiers volontaires. Les JSP sont recrutés sur volontariat entre 11 et 18 ans et suivent une formation tout au long de l'année scolaire, souvent les mercredis et/ou samedis, et généralement sur quatre ans. Les JSP sont actuellement 27 400, filles et garçons, à se retrouver chaque semaine dans les sections de jeunes sapeurs-pompiers (JSP).

c. Des dispositifs particuliers au sein de la RCSD

Deux dispositifs particuliers existent au sein de la RCSD : les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC) et la réserve citoyenne de cyberdéfense (RCC).

Les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC) ont été créés sous l'égide du ministre de la Défense en 2003. Ils participent à l'effort des armées pour intégrer les jeunes, quelle que soit leur origine sociale ou culturelle, et ont pour mission de leur expliquer les opportunités offertes par la défense. Le recrutement des RLJC est, sauf exception, ouvert uniquement en direction des quartiers défavorisés, dans le cadre du Plan « Égalité des chances » (PEC). 162 RLJC sont en activité à l'automne 2015. Depuis 2009, un coordonnateur national est chargé d'animer le réseau des RLJC. Son action est relayée dans chacune des zones de défense et de sécurité par un coordonnateur RLJC zonal, réserviste opérationnel. Le coordonnateur national a été placé de 2012 jusqu'au 1^{er} juillet 2016 auprès du délégué ministériel à la jeunesse et à l'égalité des chances (DMJEC). Il devrait être rattaché à la future Direction du service national et de la jeunesse (DSNJ).

La réserve citoyenne de cyberdéfense, créée en 2012, est le dispositif le plus récent mais a connu une montée en puissance très rapide. Sa particularité est de former un vivier d'expertise potentiellement mobilisable à distance en fonction de la menace. Cette réserve est essentiellement composée de jeunes gens hautement qualifiés dans le domaine de l'informatique et des réseaux, souvent des passionnés (« geeks »), qui disposent de savoir-faire informatiques intéressant le monde de la défense. Leurs activités s'effectuent sur Internet (forum d'échanges) et leur gestion est centralisée. Elle est désormais détachée du reste de la RCSD et placée, avec la réserve opérationnelle de cyberdéfense, sous le commandement d'un officier général de cyberdéfense (les réservistes citoyens de cyberdéfense sont susceptibles de basculer, en cas de besoin et temporairement, du statut de réservistes citoyens à celui de réservistes opérationnels).

Force est donc de constater à la fois les disparités qui touchent ces différentes composantes de la RCSD et la place congrue qui y est réservée à la jeunesse, en particulier en termes de recrutement. Sur environ 3 200 réservistes citoyens de la Défense, 16,4 % sont des femmes, 58 % des actifs, cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure, 91 % ont un grade d'assimilation d'officier et la moyenne d'âge est supérieure à 50 ans (rapport d'évaluation de la réserve militaire, CSRM, 2013). Le recrutement oscille entre une réserve d'élite et un recrutement large en termes de catégories socio-professionnelles ; entre un recrutement de séniors pouvant rayonner ou de jeunes propre à propager l'esprit de défense. Trois types de réservistes citoyens coexistent ainsi : l'expert, le relai d'opinion et le réserviste impliqué dans les actions envers la jeunesse ou le devoir de mémoire. Il s'agit néanmoins principalement d'une réserve d'influence, qui recoupe largement le réseau des auditeurs de l'IHEDN et celui des « référents enseignement de défense et de sécurité nationale de l'enseignement supérieur ». Concernant les cadres d'emploi, la proposition de loi du 27 février 2013 et la note d'emploi des réserves citoyennes du ministère de la Défense soulignent le problème d'image qui découle du statut de bénévole et non de militaire, ainsi que le problème de visibilité touchant une RCSD qui hésite à se définir comme un réseau ou comme un vecteur d'attractivité. Elles s'interrogent également sur les résultats concrets de la mise en place de cette réserve citoyenne. Enfin, il existe un problème de formation et d'encadrement des réservistes citoyens qui découle d'un manque de moyens humains et financiers. La tâche du réserviste citoyen n'est ainsi pas toujours facilitée. La

RCSD est une réserve de rayonnement qui ne doit pas attendre de recevoir des missions particulières : le réserviste citoyen est suivi en administration mais n'est pas affecté. L'initiative, le plus souvent, lui revient et il jouit d'une assez large autonomie, tout en devant rendre compte de ses activités à l'autorité militaire et solliciter la validation des actions qu'il se propose de mener. Cela peut parfois conduire à des blocages et à des frustrations chez certains réservistes qui décident alors de mener leurs actions mais au nom d'activités associatives ou professionnelles annexes (c'est une perte d'image et de visibilité pour la RCSD), ou bien qui baissent les bras. Cela a aussi une incidence sur le recrutement : il est plus difficile de recruter des jeunes sans ou avec peu d'expérience professionnelle car il faut les former ou les encadrer. Par ailleurs, le format actuel du management de la RCSD ne permet pas toujours le maintien d'un lien « *intuitu personae* » entre l'autorité militaire et le réserviste, qui y est pourtant le plus souvent attaché.

Il apparaît donc nécessaire de disposer d'un état des lieux à jour de la réserve citoyenne. Celui-ci pourrait contenir : le cadre réglementaire, les effectifs, l'emploi et l'appréciation de situation portée par l'armée, direction ou service considérée. Un suivi de la RCSD est possible au niveau du délégué interarmées aux réserves (DIAR), de manière trimestrielle (effectifs, âge et activité professionnelle). Toutefois, les données fournies par la DIAR ont une portée limitée : la gendarmerie n'y figure pas et il n'existe pas d'appréciation qualitative de la réserve citoyenne. La RCSD gagnerait à ce qu'un point de situation soit fait régulièrement par les représentants de chaque direction, armée et service.

Par ailleurs, il convient de définir une politique d'emploi de la réserve citoyenne cohérente entre les armées avant de la décliner dans le cadre du lien armées-jeunesse. La question de la formation et de l'encadrement des réservistes citoyens doit également être discutée, de même que la communication autour de la réserve citoyenne. Des synergies doivent être créées à cet effet au sein du ministère de la Défense tout en préservant la souveraineté de chaque armée, direction et service sur sa réserve.

Enfin, il serait utile de mieux définir le profil des réservistes citoyens pouvant favoriser le lien armées-jeunesse et leur recrutement, et d'élargir le recrutement en intégrant davantage de jeunes. Pour ne prendre que le cas des RLJC, cela permettrait plus de

dynamisme et un contact facilité avec notre jeunesse, souvent sensible à la parole d'autres jeunes qui leur sont proches.

2. La RCSD et les autres dispositifs citoyens ou de promotion de l'esprit de défense

a. D'autres dispositifs au sein de la défense

Outre les réserves militaires, plusieurs autres dispositifs existent au sein de la défense, qui permettent d'agir en direction des jeunes et en faveur de l'esprit de défense.

- le dispositif des **cadets de la défense**, issu d'une proposition de la CAJ. Les centres de cadets de la défense sont implantés au sein d'unités militaires et proposent à des jeunes âgés de 14 à 16 ans des activités à vocation ludique, sportive et civique, encadrées par des militaires d'active ou de réserve et des enseignants. L'accent est mis sur la mixité sociale, le port d'une tenue identique étant prévu.
- Les **préparations militaires** (initiation et perfectionnement) destinées à des jeunes plus âgés, de 16 à 30 ans. Les préparations militaires s'inscrivent dans la logique d'acculturation des jeunes aux enjeux de défense. Des séjours de 1 à 4 semaines sur des sites dédiés offrent aux volontaires la possibilité d'un premier contact avec les armées pour les préparations militaires d'initiation, ou d'une formation militaire s'agissant des périodes militaires de perfectionnement.
- Le service militaire adapté (**SMA**), créé dès 1961 sur la base d'une proposition de la CAJ (1960), est placé sous la tutelle du ministère des Outre-mer. C'est néanmoins sous l'autorité de militaires d'active que les centres du SMA ont accueilli en 2015 plus de 5770 volontaires.
- Le service militaire volontaire (**SMV**) : en 2015, le ministère de la Défense a mis en place à titre expérimental un dispositif visant à transposer en métropole le SMA. Sous l'appellation « service militaire volontaire », il permet à des jeunes sous statut militaire peu ou pas diplômés de recevoir une formation professionnelle, scolaire et civique.

Il faut également ajouter les correspondants défense dans les mairies, les référents enseignement de défense et de sécurité nationale dans les établissements d'enseignement supérieur et les trinômes académiques (associant l'IHEDN, le ministère de la Défense et le ministère de l'Education nationale). La visibilité de ces dispositifs est

toutefois relativement faible dans le cadre du lien armées-jeunesse, même si leur action est loin d'être négligeable.

b. D'autres dispositifs en dehors de la Défense

Les dispositifs « citoyens » en dehors du périmètre de la défense sont fort nombreux. Le rapport d'information n° 793 (2015-2016) de M. Jean-Marie Bockel et Mme Gisèle Jourda, fait au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées, déposé au Sénat le 13 juillet 2016, évoque ainsi la « "nébuleuse" des réserves civiles » : réserve civile de la Police nationale, réserve citoyenne de l'Education nationale, réserve sanitaire, réserve civile pénitentiaire, réserves communales de sécurité civile, réserve judiciaire.

Police nationale

La réserve civile de la Police nationale permet aux citoyens ou aux policiers retraités d'accomplir des missions de soutien et d'assistance dans le domaine de la sécurité. Elle a été créée par la loi du 18 mars 2003 relative à la sécurité intérieure et s'apparentait initialement à la réserve opérationnelle militaire (emploi, indemnité, recrutement de retraités des services actifs). Depuis 2014, cette réserve est désormais accessible à tout citoyen. La difficulté principale réside dans l'emploi de personnel insuffisamment formé. 182 réservistes ont effectué une vacation dans ce cadre.

Réserve citoyenne de l'Education nationale

La RCSD ne coïncide pas avec la réserve citoyenne de l'Education nationale lancée le 12 mai 2015. Cette dernière a pour objectif de transmettre et faire vivre les valeurs de la République à l'École, aux côtés des enseignants, ou dans le cadre d'activités périscolaires. Les réservistes constituant la RCSD n'interviennent pas suffisamment dans le cadre du parcours citoyen et de l'enseignement de défense à l'école. Cela s'explique en particulier par une difficulté à pénétrer le monde de l'Education : les enseignants sont souvent réticents et se montrent très soucieux de conserver leur liberté pédagogique dans la mise en place des progressions et des enseignements. La double appartenance

des réservistes à la RCSD et à la réserve citoyenne de l'Education nationale peut être encouragée mais elle ne résoudra pas ces difficultés, qui résultent parfois aussi d'une méconnaissance et d'une incompréhension mutuelles. L'action des trinômes académiques, auxquels les réservistes de la RCSD auraient intérêt à s'associer davantage, permet en partie d'aplanir ces difficultés.

Enfin, il faut citer le **service civique** qui constitue une possibilité d'engagement.

c. Les réserves chez nos alliés : des modèles en mutation

Une comparaison avec les dispositifs de certains de nos alliés s'est révélée d'un intérêt certain. Une présentation des réserves allemandes, anglaises, canadiennes et américaines a permis de constater la variété des approches de chaque pays ainsi que la grande diversité des dispositifs de formation et des logiques d'emploi.

Les pays anglo-saxons possèdent un nombre plus important de réservistes au *pro rata* de leurs effectifs d'active : tandis que la France affiche un taux de 17% (réserves opérationnelle et citoyenne), le Royaume-Uni présente un taux de 30% et les Etats-Unis 45%. Par ailleurs, il n'existe pas de réserve citoyenne au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis. Ce dispositif est particulier à la France. Tout au plus peut-on se hasarder à un parallèle avec les colonels honoraires de l'armée de l'Air du Canada dont les statuts, les missions et l'organisation s'en rapprochent.

Les mesures au profit de la jeunesse se déclinent de différentes façons. Au Royaume-Uni et au Canada, le dispositif des « *Army cadets* » concerne 60 000 jeunes de 12 à 18 ans qui suivent un entraînement sportif et militaire et une éducation à la citoyenneté. L'ensemble est sponsorisé par le ministère de la Défense et l'armée britanniques. Néanmoins, ils n'appartiennent ni à l'armée, ni à sa réserve opérationnelle.

D'un point de vue culturel, le patriotisme est affirmé et assumé dans les pays anglo-saxons dans leur ensemble. Les militaires bénéficient par ailleurs d'une grande image de prestige. Les dispositifs en place créent des liens forts entre l'armée et la jeunesse du pays et peuvent même constituer une transition vers une réserve opérationnelle projetable.

En l'état, la RCSD apparaît comme un dispositif fractionné, peu lisible et qui fait difficilement place aux jeunes. Le changement de nom (réserve citoyenne de défense et de sécurité, qui remplace l'ancienne réserve citoyenne de la défense) contribue sans doute, dans une certaine mesure, à une clarification.

Les missions de cette RCSD doivent être précisées : entretenir l'esprit de défense vis-à-vis de tous les citoyens et/ou constituer un vivier d'expertise tourné vers la défense. Il convient alors de différencier ce qui relève du lien valeurs-jeunesse (Education nationale) et ce qui relève du lien armées-jeunesse (défense). S'ils entrent dans l'éducation générale à la citoyenneté, le rayonnement de la défense et la promotion du devoir de mémoire constituent cependant la spécificité de la RCSD dans le panorama des réserves civiles et des dispositifs citoyens hors périmètre défense. En outre, les actions concernant l'éducation à la défense sont nombreuses mais dispersées et fragmentées.

Chapitre 2 Faire de la réserve citoyenne de sécurité et de défense un relais vers la jeunesse

Pour faire de la réserve citoyenne de sécurité et de défense (RCSD) un véritable relais vers la jeunesse, il est nécessaire de (re)faire de la jeunesse, et du lien armées-jeunesse, composante essentielle du lien armées-Nation, une mission prioritaire de la RCSD ; de mieux intégrer les jeunes à la RCSD ; et, enfin, d'améliorer la gouvernance et d'optimiser son management.

1. Une double contribution de la réserve citoyenne de sécurité et de défense au lien armées-jeunesse

La RCSD constitue un bon vecteur du lien armées-jeunesse et du lien civil-militaire. C'est pourquoi elle doit servir de relais. Sa contribution au lien armées-jeunesse doit se faire dans les deux sens : en direction de la jeunesse et par l'intégration de la jeunesse en son sein.

a. L'action en direction de la jeunesse : une priorité à réaffirmer

Pour contribuer réellement au lien armées-jeunesse, la RCSD doit tout d'abord rassembler un certain nombre de réservistes dont la mission principale doit être l'action en direction de la jeunesse, même si cette mission n'est pas exclusive de missions de rayonnement ou d'expertise dans des domaines précis. Les RLJC jouent certes déjà ce rôle mais cela ne peut suffire à toucher une jeunesse nombreuse et multiple. Plusieurs segments peuvent ainsi être identifiés dans les actions à mener : vers l'enseignement secondaire (collège et lycée) ; vers l'enseignement supérieur et la recherche ; vers l'enseignement professionnel et les apprentis ; vers les jeunes en difficultés, décrocheurs ou déscolarisés ; vers les jeunes actifs ; vers les jeunes sans emploi ; vers les jeunes

enseignants, via les Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) ; etc. Néanmoins, si l'objectif doit être de toucher tout le spectre de la jeunesse, il paraît illusoire de vouloir de toucher *toute* la jeunesse, c'est-à-dire toute une classe d'âge, sur le modèle de l'ancien service national. La RCSD doit venir en appui à l'enseignement et à la diffusion de la culture de défense. Seule la JDC permet à l'heure actuelle aux forces armées un contact avec l'ensemble d'une classe d'âge. Les RCSD, déjà imprégnés de culture militaire, pourraient ainsi être (davantage) encouragés, voire formés, à intervenir dans les établissements du secondaire ou du supérieur dans le cadre de témoignages, de modules, ou encore d'appui à des cours. En particulier, des modules « défense » pourraient être développés dans les universités, les classes préparatoires et les grandes écoles ; des options valorisantes et valorisées pourraient être intégrées dans les cursus universitaires. Cela permettrait de montrer que la défense ne se limite pas au militaire pur et qu'elle concerne tous les citoyens quels qu'ils soient, qu'elle est l'affaire de tous. Le protocole signé le 20 mai 2016 entre le ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministère de la Défense et le ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, prévoit d'ailleurs un enseignement de défense dès la primaire et jusqu'aux études supérieures. Plusieurs universités ont d'ores et déjà mis en place un certain nombre de formations ou de moyens de valoriser l'appartenance à la réserve qui mériteraient d'être généralisés et élargis. C'est également le cas de certaines grandes écoles, mais ces dernières ont très souvent à gérer un nombre important de formations en leur sein : d'une manière générale, le volontariat semble donc devoir être privilégié au caractère obligatoire, même si la question mérite d'être posée pour certaines formations ou certains parcours comme par exemple les écoles de la fonction publique. C'est aussi une porte ouverte vers le recrutement de jeunes réservistes citoyens ou opérationnels de haut niveau.

Afin de jouer pleinement son rôle de relais vers tous les segments de la jeunesse et sur tout le territoire national, la RCSD, comme les textes le prévoient, doit par ailleurs voir son déploiement encouragé notamment dans les zones à faible implantation militaire autre que gendarmerie (un point déjà mentionné dans le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale (LBDSN) de 2013). Son recrutement doit quant à lui être organisé « pour qu'elle représente la société française de manière équilibrée et dans toute sa diversité ».

Cette mission de relais nécessite donc certes des réservistes d'un certain niveau et d'un certain âge, mais le recrutement n'en doit pas moins être large et représentatif de la société française, et donc de sa jeunesse. Or la RCSD touche l'encadrement de la société civile alors que les jeunes, on l'a vu, sont souvent plus portés vers la réserve opérationnelle (RO). Il convient dès lors de diversifier le recrutement de la RCSD.

b. Ouvrir plus largement le recrutement à la jeunesse : une nécessité

L'intégration de jeunes à la RCSD était initialement prévue. Un arrêté du 18 mars 2008 prévoyait ainsi que les jeunes ayant fait une FMIR ou une préparation militaire (PM) se verraient proposer d'intégrer la RCSD et que leurs dossiers seraient examinés en priorité. La pratique est cependant toute autre. Toute demande d'agrément ne fait pas systématiquement l'objet d'une réponse, ce qui décourage un certain nombre de candidats pourtant motivés. Surtout, le recrutement de jeunes s'avère difficile compte tenu de la physionomie de la RCSD et des besoins des forces armées : le rôle principal de rayonnement dévolu à cette réserve l'éloigne mécaniquement du recrutement de jeunes gens. La RCSD pour l'essentiel composée d'officiers, souvent anciens réservistes opérationnels, installés professionnellement et pouvant faire bénéficier l'institution militaire de leurs réseaux. Les jeunes sont pour leur part réputés sans réseaux, sans bagage suffisant et surtout tournés vers la RO. Se pose aussi la question des missions qui pourraient leur être confiées au sein de la RCSD. Cette dernière doit pourtant s'ouvrir davantage à la jeunesse, au risque sinon de se transformer en un club de notables.

Il convient de souligner que, si la RCSD a besoin de leaders d'opinion et de responsables de haut niveau dont l'activité professionnelle permet de faire passer les messages, elle a aussi besoin de cadres de terrain, notamment enseignants, et de relais auprès de tous les segments de la jeunesse (étudiants, jeunes en difficulté etc.) pour pouvoir toucher directement et par diffusion la masse des jeunes. Si l'objectif est de faire connaître à la Nation l'importance de la défense, les réseaux jeunes ont leur utilité et leur importance : les jeunes qui parlent aux jeunes ont la capacité à toucher des individus difficiles à atteindre par des voies plus traditionnelles. Dès qu'on sort de l'opérationnel, en effet, le discours passe souvent mieux s'il y a des jeunes en appui. L'exemple des référents

défense juniors mis en place dans les établissements d'enseignement supérieur de l'académie de Lyon-Saint-Etienne ou encore de ces jeunes blogueurs et « youtubers » qui parviennent à vulgariser certains sujets complexes en touchant un grand nombre de jeunes en sont de bons exemples. A condition d'avoir le bagage nécessaire.

Or la France a la chance d'avoir une jeunesse motivée et pour une bonne part bien formée, qui entretient ses compétences (par exemple les jeunes qui ont suivi une formation à l'IHEDN). De plus, un recrutement dans les grandes écoles et les universités peut également permettre d'alimenter à terme la catégorie des réservistes responsables de haut niveau. Les futurs serviteurs de l'Etat pourraient en outre adhérer à la réserve citoyenne (le ministère de la Défense pourrait montrer l'exemple). Les jeunes manquant d'expérience ou de bagage en matière de culture de défense pourraient quant à eux être formés aisément par le biais d'un binôme associant un jeune à un réserviste sénior : ce type de dispositif a l'avantage de dynamiser les interventions et de faire participer directement des jeunes tout en les plaçant sous la supervision d'un réserviste plus expérimenté. C'est le principe des référents défense juniors déjà évoqués. Le dispositif pourrait sans doute être aisément étendu aux RLJC ou aux grandes écoles de la fonction publique : chaque promotion pourrait compter un référent défense junior, potentiellement aussi réserviste citoyen junior, en binôme avec un référent défense sénior ou un réserviste citoyen sénior). Le dispositif a aussi l'avantage d'impliquer directement la jeunesse dans la défense et la sécurité de la Nation en rendant les jeunes actifs et, *a minima*, davantage conscients des risques et des menaces qui pèsent sur le pays, mais aussi des outils dont dispose la France pour s'en prémunir ou les surmonter. Tout comme le dispositif des « voisins vigilants » mis en place par la Police nationale, le binôme permettrait de procéder par inclusion de la jeunesse en redonnant sens pour elle à la notion de citoyenneté : cette dernière semble en effet souvent abstraite et lointaine à des pans entiers de la jeunesse, et pas seulement dans les quartiers les moins favorisés.

Enfin, si les jeunes se tournent naturellement et sont le plus souvent dirigés vers la RO, il serait opportun de favoriser des passerelles entre ces deux réserves, en particulier pour les jeunes ne souhaitant plus, ne pouvant plus ou ne pouvant pas servir dans le cadre de

la RO. A l'inverse, pour d'autres, la RCSD pourrait constituer une porte d'entrée vers la RO.

2. Une gouvernance renouvelée et plus efficace

A l'heure actuelle, le réserviste citoyen est relativement seul pour mener à bien ses projets, privé, faute de moyens humains pour l'encadrement de la RCSD, d'une relation « *intuitu personae* » avec l'autorité militaire qu'il recherche pourtant le plus souvent. Des moyens humains supplémentaires doivent être donnés pour l'encadrement de cette réserve, faute de quoi l'ambition d'une politique tournée vers la jeunesse restera lettre morte. La RCSD doit passer de quelques petites centaines à quelques milliers de réservistes citoyens, ce qui n'est pas hors de portée en termes d'encadrement, car la rotation dans la réserve opérationnelle dégage des cadres formés qui ne demandent qu'à se rendre utiles. Il faut une meilleure coordination du dispositif qui permette de fixer les grandes orientations et d'harmoniser les éléments de langage. Il faut créer du réseau et des échanges. L'information montante et descendante doit être mieux structurée pour faire circuler informations et bonnes pratiques. Une densification par une extension du maillage territorial (en s'appuyant par exemple sur les associations régionales (AR) de l'IHEDN, présentes sur tout le territoire, Outre-Mer compris) est par ailleurs souhaitable, ainsi qu'une multiplication des autorités militaires de rattachement (AMR) : une unité ne peut en effet prendre en charge la gestion de plus d'une dizaine de réservistes citoyens. Des synergies doivent être favorisées et développées, par exemple avec les correspondants défense ou les trinômes, qui constituent de bons relais avec l'Education nationale respectivement au niveau ministériel et rectoral, et au niveau local.

Surtout, les actions de la RCSD en direction de la jeunesse doivent être découplées, pour ce qui est de la gouvernance, des missions de rayonnement et d'expertise afin d'en faire une réelle priorité. La RCSD-jeunesse doit constituer une composante autonome au sein de la RCSD. A défaut, cette mission restera toujours secondaire par rapport aux deux autres compte tenu des moyens limités dont disposent les forces armées pour gérer leurs réserves citoyennes.

La structuration d'un pôle plus large permettant aux RCSD, au ministère de la Défense, à l'IHEDN, voire à d'autres institutions, d'échanger au niveau central est par ailleurs

souhaitable afin d'éviter dispersion et redondances. Toutefois, l'idée d'une gouvernance au niveau interministériel de la composante de la RCSD-jeunesse a été abandonnée, afin de ne pas être noyée dans une réserve citoyenne globale qui reste à l'heure actuelle peu lisible. L'échelon interministériel peut cependant constituer un horizon à plus long terme. Par ailleurs, la mise en place d'une doctrine d'emploi de la RCSD cohérente au niveau interarmées n'est pas contradictoire avec un ancrage dans une armée, direction ou service : cet ancrage est du reste souhaité par les forces armées comme par beaucoup de réservistes citoyens, attachés à l'« identité » qu'il leur confère. L'exemple de la réorganisation du commissariat des armées ou du service de santé des armées (SSA) a montré que ce modèle fonctionne.

Enfin, cette réorganisation de la gouvernance passe par des moyens de communication et des outils propres à favoriser les échanges entre réservistes citoyens ainsi que l'innovation. Des plateformes collaboratives peuvent ainsi être mises en place à peu de frais, gérées par les réservistes citoyens eux-mêmes, sur le modèle par exemple de celle proposée par la base aérienne 106 de Bordeaux-Mérignac, qui offre une page d'accueil, une page d'actualité de la base, un calendrier et un accès facilité à de la documentation défense, et qui permet également de mettre en relation les quelque 60 réservistes citoyens de la base grâce à une liste de contact complétée par les réservistes eux-mêmes. Le coût d'une telle plateforme – à peine quelques dizaines d'euros – est tout à fait modique et permet de diffuser aisément un message homogène et des éléments de langage à des correspondants éloignés. Dans le cadre de la réserve opérationnelle, le Site interarmées des réserves militaires (SIREM) met à disposition de l'information utile pour les réservistes, ainsi qu'une bourse des emplois de la réserve : un système similaire pourrait être introduit pour la réserve citoyenne afin de fédérer cette réserve. Par ailleurs, les jeunes d'aujourd'hui sont en réalité très sollicités en termes d'engagement et peuvent dès lors rapidement se trouver perdus devant la multiplicité des institutions et des formes d'engagement qui s'offrent à eux. Un guichet unique pour l'engagement offrant un panorama des formes d'engagement possibles au sein de la Défense et redirigeant l'internaute vers les sites correspondants pourrait permettre une meilleure information, une meilleure orientation et une amélioration du recrutement. L'outil numérique, quel qu'il soit, ne doit cependant pas remplacer une convivialité de chair et de sang articulée autour de rencontres en face à face. Le recrutement

s'effectue par capillarité et la convivialité qui prévaut dans les échanges avec les armées, mais aussi entre les réservistes citoyens, contribue au maintien de l'attractivité de la RCSD. Le réseau, pour être efficace, ne peut être uniquement virtuel.

La gouvernance de la RCSD-jeunesse doit donc être repensée et découplée des autres composantes de la réserve citoyenne (comme c'est le cas pour la réserve de cyberdéfense) pour remettre la jeunesse au cœur des préoccupations de la RCSD. La formalisation d'une composante « jeunesse » autonome, clairement structurée mais souple, permettra de garantir une clarification, une meilleure coordination et un pilotage plus efficace du dispositif, sous réserve de l'attribution d'un minimum de moyens humains et financiers. Un investissement relativement modeste au regard des retombées qui peuvent être escomptées.

3. Une meilleure reconnaissance des réservistes citoyens

Le réserviste rémunéré existe déjà, c'est le réserviste opérationnel. Et le statut de collaborateur bénévole du service public convient donc bien à la philosophie qui sous-tend l'emploi du réserviste citoyen. En outre, des formes de récompenses sont déjà applicables aux réservistes : témoignages de satisfaction, lettres de félicitations, médaille de la défense nationale, médaille des services militaires volontaires etc. La meilleure reconnaissance que l'on puisse donner au réserviste citoyen est sans doute de lui donner une mission utile pour la défense et les moyens de l'accomplir. C'est la pierre angulaire sur laquelle doit être construite une relation de confiance entre l'autorité militaire et le réserviste : ce dernier veut se sentir utile et membre d'un réseau de réservistes au service de la défense. Quoique beaucoup de jeunes et de moins jeunes donnent de leur temps à la RCSD sans rien attendre, il est toujours possible de réfléchir à des formes de reconnaissance susceptibles de maintenir ou d'accroître l'attractivité de la RCSD. La valorisation de l'appartenance à la RCSD dans les cursus universitaires au même titre que l'appartenance à la RO devrait ainsi être généralisée, de même que l'attribution de crédits ECTS ou de points supplémentaires pour les diplômes universitaires pour certains concours (comme les concours de la fonction publique). Avec plus de difficultés, une

forme de récompense pécuniaire indirecte, en particulier pour les frais de mission, pourrait être envisagée.

Chapitre 3 Propositions du groupe de travail

Les propositions formulées par notre groupe de travail s'articulent autour de trois propositions principales et de trois propositions complémentaires.

Propositions principales

- 1. Créer une structure de gouvernance à deux étages, dédiée à la promotion de la culture de défense et de sécurité, sans toucher à l'existant** (vivier d'experts, mission de rayonnement ; RLJC et réserve de cyberdéfense) :
 - une structure centrale de pilotage fixant les grandes orientations et gérée par un organisme interarmées (DMD, IHEDN, DSN ou CSRM par exemple) ;
 - une organisation décentralisée au plus près du terrain (relais au niveau régional et départemental) permettant la gestion et l'animation du réseau au quotidien.
- 2. Toucher tout le spectre de la jeunesse** (c'est-à-dire tous les segments de la jeunesse, mais pas toute la jeunesse) :
 - mieux identifier les acteurs et responsables des différentes politiques « jeunesse » en France ;
 - développer les contacts et les partenariats ;
 - l'objectif étant de multiplier les vecteurs pour atteindre les différents segments de la jeunesse.
- 3. Formation des réservistes citoyens, kits de formation et formation sous licence**
 - L'IHEDN pourrait concevoir des kits pédagogiques *ad hoc* à destination des réservistes citoyens-relais vers la jeunesse. Ces kits peuvent être adaptés en fonction du segment de la jeunesse visé.
 - Cette « formation sous licence » doit être élaborée par un acteur de la défense (unique) qui doit disposer de moyens importants lui permettant de produire un message suffisant, disponible et adapté dans la durée vis-à-vis de la jeunesse.

Propositions complémentaires

1. Remettre le lien armées-Nation (donc armées-jeunesse) au cœur des missions de la RCSD et (re)définir, ou préciser, le contenu du message qu'elle doit diffuser à la jeunesse.

L'efficacité de la RCSD ne doit pas se diluer dans des actions « citoyennes » qui relèvent d'autres institutions ou structures. La Défense n'a ni les moyens, ni les ambitions, de délivrer un message global sur l'importance de la citoyenneté. Le message doit clairement porter sur la thématique « défense et sécurité », dont le périmètre est au demeurant très vaste.

2. Elargir le recrutement en identifiant de nouveaux relais susceptibles d'agir auprès de la jeunesse (encadrement), ou en intégrant des jeunes motivés et formés, eux-mêmes acteurs et relais de cette action.

Toutefois, cet élargissement doit tenir compte des contraintes de gestion des unités de rattachement (capacité maximum de 10 RCSD par unité). Cet élargissement peut se faire en particulier aux ESPE ; aux filières professionnelles ; aux enseignants impliqués dans des projets de « classes de défense et de sécurité globales » ; aux jeunes des grandes écoles, et en particulier à celles de la fonction publique ; aux auditeurs jeunes de l'IHEDN et à ceux des sessions « Cohésion nationale et citoyenneté » ; aux référents défense et sécurité dans les universités, et en particulier aux référents juniors ; aux correspondants défense dans les communes ; à certaines personnes qui, dans le tissu associatif, sont déjà actives pour la promotion du lien armées-Nation...

3. Valorisation des réservistes citoyens : avantages et compensations

L'engagement dans la réserve citoyenne se fait à titre gratuit mais cela n'empêche pas une forme de reconnaissance de la part de l'institution et de l'Etat. Valoriser l'engagement et le travail des réservistes citoyens participe d'un cercle vertueux dont les deux parties (l'institution et le réserviste) sont bénéficiaires. Parmi les avantages ou compensations envisageables, on peut citer :

- la validation d'ECTS pour les étudiants des universités et des écoles relevant de l'enseignement supérieur, sur le modèle de ce que certaines universités ont commencé à mettre en place pour les réservistes opérationnels (le projet de loi «Egalité et citoyenneté» reprend cette idée avec «la reconnaissance systématique de l'engagement des étudiants, grâce à la validation, dans les cursus du supérieur, des compétences et connaissances acquises dans une activité bénévole ») ;
- l'attribution de points pour certains concours (notamment ceux de la fonction publique) ;
- la validation de trimestres de retraite ;
- la mise en œuvre de la pratique des abandons de frais imputables fiscalement au titre de l'impôt sur le revenu ;
- l'extension du congé « engagement » à la réserve citoyenne de défense et de sécurité, malgré les difficultés que cela présente (il faudrait notamment une modification législative).

CONCLUSION

Les récents événements et la volonté politique affichée de développer une « réserve citoyenne » et une Garde nationale ont mis au premier plan l'importance de l'engagement citoyen.

La RCSD avait pour objectif initial de compenser les effets de la suspension du service national et avait été conçue pour être un complément de la réserve opérationnelle.

L'enjeu de la présente étude a été d'identifier les améliorations à apporter dans l'organisation et la gestion de cette réserve en termes notamment de structuration du vivier de recrutement, de reconnaissance ou encore de maillage territorial ; d'identifier les actions à mener, au niveau central et local ; et de répondre aux attentes de la jeunesse qui souhaite s'engager et contribuer à faire le lien armées-jeunesse.

REMERCIEMENTS

Général de corps d'armée Bernard de COURREGES d'USTOU, directeur de l'IHEDN

Général Jean-Luc JACQUEMENT, DRAT

Général THIÉBAULT, Secrétaire général du Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM)

Colonel de la ROCHE-SAINT ANDRE, secrétaire général adjoint du CSRM

Lieutenant-colonel Pierre-Augustin BOURDETTE de la Direction du service national

Lieutenant-colonel LE BIHAN, cyberdéfense

Monsieur Guy HERVO, membre honoraire de la CAJ

Monsieur Eric PÉLISSON de l'ENA

LISTE DES RECENTS TRAVAUX PUBLIES PAR LA COMMISSION ARMEES-JEUNESSE

Session 2015-2016

- Quelles actions à mener pour favoriser l'Esprit de défense et la connaissance du monde de la défense (armées, industrie, etc.) en direction des jeunes futurs cadres de la Nation ?
- Les zones de faible implantation militaire (hors gendarmerie) : comment y entretenir une relation armées-jeunesse vivante et féconde ?
- La réserve citoyenne au service du lien armées-jeunesse : quelle ambition, quel rôle et quelle organisation pour quelles missions ?

Session 2014-2015

- Communication de la défense envers les jeunes
- Une plus grande synergie entre les acteurs du lien armée-Nation
- Un nouvel élan pour les journées sports-armées-jeunesse

Session 2013-2014

- Les préparations militaires, la réserve opérationnelle et les jeunes
- Modes d'action et de rayonnement de la Commission armées-jeunesse

Session 2012-2013

- La patrie: quelle signification pour la jeunesse d'aujourd'hui ?
- Les jeunes en situation de difficulté ou des zones urbaines sensibles et les armées

Session 2011-2012

- Défense et service civique
- Promouvoir la résilience chez les jeunes
- Contribution de la défense à l'insertion des jeunes en difficulté

Session 2010-2011

- La réserve citoyenne des jeunes
- Symbolique, tradition, cohésion nationale

Session 2009-2010

- Le rôle social des armées

Session 2008-2009

- La reconversion des jeunes en contrats courts
- Scolarité partagée

Session 2007-2008

- Egalité des chances, reconnaissance des savoir-être
- Les attentes des jeunes en matière d'autorité

Session 2006-2007

- Les cadets de la défense
- La formation en alternance dans les armées

Pour les retrouver en ligne :

<http://www.defense.gouv.fr/caj/publications/rapports-des-groupes/rapports>